

Sciences Po Aix · Faculté de Droit et de Science politique d'Aix-Marseille Université
HEC Paris · Sciences Po Strasbourg · Faculté d'Études européennes de l'Université Babeş-Bolyai



BW·S

— Brussels' World Simulation —

1

POSITION PAPER

Vadémécum

Novembre 2020

BW·S, un programme d'innovation de Sciences Po Aix développé avec le soutien de :

POSITION PAPER

Chaque étudiant·e inscrit·e au *Brussels' World Simulation* doit déposer le *Position paper* au plus tard le 11 décembre 2020 avant 16h (délai de rigueur) sur la [plateforme BWS](#). Le dépôt se fait sur la page dédiée à votre rôle (qui peut être collectif).

2

Les rôles « Commission » et « Service juridique de l'UE » ne sont pas tenus de rédiger ni déposer de *Position paper*. Ils publient la proposition de directive de la Commission européenne au plus tard le 11 décembre 2020 avant 16h (délai de rigueur) sur la [plateforme BWS](#).

Pour les rôles « Médias », le *Position paper* consiste à mettre en avant les enjeux (partie 1) de la négociation à venir à partir de la ligne éditoriale de leur rédaction (partie 2), en indiquant la façon dont ils entendent couvrir ladite négociation (partie 3) .

L'ESSENTIEL

La rédaction du *position paper* (PP) – appelé aussi « fiche de position » – est le deuxième exercice demandé aux étudiantes et étudiants inscrits au *serious game* BWS. Ce document sera le support principal de la négociation. Rédigé par chaque négociateur, il permet d'exprimer de façon très explicite et synthétique (3 pages *max.*) sa prise de position sur le dossier en cours de discussion.

Ce document présente impérativement les éléments suivants :

- une présentation de la position de l'institution ou de l'organisation du négociateur par rapport au projet de législation en discussion
- les éléments précis d'argumentation à l'appui de cette position
- les demandes précises de l'institution ou de l'organisation

L'évaluation de la note du *PP* entre pour **30%** dans l'évaluation globale de chaque « joueur » (voir *Guide du jeu*)

Le *PP* est rédigé pour chaque rôle (l'exercice peut donc être collectif dans le cas où un rôle est assumé par un binôme ou un trinôme de « joueurs »

3

La rédaction du *PP* devra se conformer aux consignes détaillées ci-dessous.

L'évaluation du *PP* entre pour 30% dans l'évaluation globale de chaque « joueur ».

NB /

Concernant les acteurs législatifs / Amendements soutenus / Amendements acceptés

Prévoir de remettre une actualisation du *PP* le 15 janvier qui comportera les amendements proposés.

Propositions d'amendements auxquelles la Commission répondra avant l'ouverture des plénières.

L'OBJECTIF

Pour préparer au mieux l'exercice du *PP*, il convient de maîtriser les différentes dimensions du dossier qui fait l'objet de la négociation : objectifs de la proposition ; instruments et cadre juridiques (sans oublier la législation connexe) ; enjeux économiques, sociaux et environnementaux ; rapports de forces politiques au niveau européen, dans les États membres et, le cas échéant, avec des États tiers ; positions des autres participants (supposées ou déjà connues, influentes ou non dans le processus de discussion).

Une attention particulière sera portée :

- au choix des arguments et la mobilisation de ressources pour convaincre (données chiffrées, exemples précis, rappels d'actions antérieures...)
- à l'adéquation entre la demande formulée et le rôle qui est le vôtre dans le processus
- à la clarté de la mise en page et la mise en forme du *PP* (paragrapes, encadrés, caractères gras...)

4

Dans le cas des délégations composées par plusieurs membres (Commissions du Parlement, unions de représentants d'intérêt...), la conception du *PP* implique naturellement un travail préalable de concertation.

CONSIGNES DE RÉDACTION

Les 5 parties du PP

Partie I / Introduction

Dans l'introduction, il s'agit d'exposer en quelques lignes les enjeux et l'actualité du dossier au sein de l'UE mais aussi pour l'UE, en rappelant son contexte (repères chronologiques et politiques ; actions déjà engagées ; programmes ; cadres juridiques, traités, normes de référence) et, le cas échéant, les controverses qu'il suscite.

On précise d'emblée la nature du document (rapport, proposition de législation, etc.) qui suscite et justifie la présente prise de position. Ce faisant, le rédacteur affirme déjà sa (re)définition du débat et sa position sur le dossier.

Ensuite, il s'agit d'affirmer, d'une part, la légitimité et/ou la compétence à intervenir dans la négociation et, d'autre part, l'implication de son institution (pays, organisation, groupe politique, etc.) dans le domaine d'action publique dans lequel s'inscrit le dossier en discussion. Ce faisant, sont démontrées la cohérence et la pertinence de la propre position à suivre.

Partie II – Exposé de la position sur le dossier

Dans cette partie capitale, le PP expose de façon très explicite la position sur le dossier mis en débat. Il s'agit d'arrêter et justifier la ligne de son institution (pays, organisation, groupe politique, etc.) sur le projet précis de la négociation. Cette ligne est fondée sur des arguments politiques, juridiques, moraux, sociétaux, économiques, etc. Elle est affirmée en réfutant, le cas échéant, des arguments adverses et en rappelant les soutiens ou partenaires dont on bénéficie.

Il est habituel de mettre en évidence les effets (l'impact) de la législation proposée en soulignant les opportunités ou au contraire les menaces (perte d'emplois, de recettes fiscales, de traditions industrielles ou artisanales, etc.) et, bien sûr, les spécificités de sa situation au regard du dossier (registre des chiffres mais aussi appel aux émotions).

Partie III – Recommandations

Cette partie vise à inventorier très concrètement les propositions à inclure pour légiférer sur le sujet dans le droit fil des arguments énoncés dans la partie III.

Partie IV – Conclusions

On reprend les arguments forts de la position en insistant sur la validité des arguments mis en avant, au-delà des intérêts de sa seule institution (pays, organisation, groupe politique, etc.). On peut évoquer ici « l'intérêt supérieur de l'Europe », « l'intérêt des peuples »...

NB /

Le document renvoie vers d'autres « sources », appuyant et légitimant la position.

Les parties sont numérotées mais peuvent comporter des titres thématiques et évocateurs (pas nécessairement « Introduction », « Position », etc.).

Conventions typographiques et mise en pages

Le *PP* doit être rédigé dans le respect des consignes typographiques applicables à tout tapuscrit.

La mise en page est la plus simple possible, sans utilisation de feuilles de style.

Police : Times New Roman (TNR), taille 14 pour les titres et sous-titres (gras), taille 12 pour le corps du texte, en taille 10 pour les notes de bas de page.

L'**interligne** simple est utilisé dans tout le document.

La rédaction du PP doit impérativement respecter la Charte anti-plagiat de Sciences Po Aix

Voir : <https://www.sciencespo-aix.fr/wp-content/uploads/2017/04/Charte-anti-plagiat.pdf>

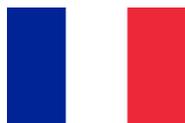
Pour un modèle standardisé de la méthodologie du *PP*, voir :

<http://www.hmunindia.org/assets/pdfs/PositionPaperGuide.pdf>

Attention : Les étudiantes et étudiants dont des enseignements du premier semestre sont évalués à travers le *serious game* doivent garder à l'esprit que le *position paper* servira de base à la validation de ces enseignements. Soyez donc attentifs aux attendus fixés par vos enseignant-e-s et qui doivent être rapportés au sujet de la note d'analyse.

- Pour le module de « **Spécialisation européenne** » **M1 PEAcT (R. Foucart)** : Connaissance et maîtrise des procédures décisionnelles ; Capacité d'appréciation stratégique différenciée par acteur et/ou institution ; Connaissance et compréhension de l'actualité politique européenne ; Élaboration d'une argumentation technique et politique convaincante; Intégration du PP dans une stratégie de négociation ou d'influence globale.
- Pour le cours « **Science politique de l'Union européenne** » **M1 PEAcT (Ph. Aldrin)** : Compréhension du fonctionnement concret du processus décisionnel européen ; Cartographie analytique des acteurs (institutionnels et non institutionnels) impliqués dans les négociations européennes ; Multiplicité des éléments de contexte (politique, sociétal, économique, international...) du secteur de l'économie et de la société numériques.
- Pour le cours « **Advocacy : ONG, société civile et mobilisations morales** » **M2 Europe (D. Yankaya)** : Cartographie des acteurs non institutionnels (rôles, positions, ressources, influence) ; Implication dans les groupes de travail des institutions (notamment ceux de la Commission européenne et du Parlement).
- Pour la **Clinique en droit de l'UE FDSP (N. Rubio)** : Cadres et enjeux juridiques du droit de l'UE dans le domaine choisie pour la note d'analyse ; Repérage des fondements juridiques de l'UE ; Compréhension des grands principes des politiques et du droit matériel de l'UE ; Terminologie spécifique du droit européen

■



Mark Tinkovitch,
Le 4 janvier 2020

Position Paper

France

I/ Introduction

La société numérique et la DSA ont captivé l'attention de la France. Non seulement près de 100% de sa population est couverte par le haut débit fixe¹, mais de plus, elle est impactée par la révolution numérique dans son quotidien et ses habitudes. C'est pour cela que l'État français a engagé des initiatives tels que la Mission Société Numérique pour développer une « culture du numérique »² et l'Aménagement Numérique pour généraliser la couverture du réseau 4G³.

Ces travaux ont conforté son statut d'interlocutrice incontournable dans le projet d'une société numérique à l'échelle européenne. C'est pourquoi elle veut porter sa voix dans les négociations qui se profilent, en tenant compte de la feuille de route de la DSA et des opinions exprimées par les différents interlocuteurs.

II/ La position de la France

- *Le social* : régulièrement, l'UE est décriée pour son caractère technocratique. La France veut répondre à ce malaise, en associant davantage les citoyens aux décisions politiques, comme elle l'a voulu faire en promouvant des débats citoyens⁴.
- *L'environnement* : le gouvernement français a témoigné à plusieurs reprises de sa préoccupation vis-à-vis des enjeux environnementaux. Dernièrement ont été votés en France une loi de transition énergétique en 2015 et un plan climat en 2017⁵. Dans cet élan, la France souhaite contribuer à une société numérique respectueuse de son environnement.
- *L'économie* : le potentiel d'une économie numérique européenne a été estimé en 2015 à 285 milliards d'euros⁶. Cela représente à peu près 1,94% du PIB de l'UE dans son intégralité⁷. En 2020, il pourrait représenter 4% du PIB, dépassant la somme de 739 milliards d'euros⁸. C'est tout naturellement que la France, engagée sur la voie numérique, tient à poursuivre les efforts en ce sens. Non seulement la France souhaite contribuer au nouveau marché numérique, mais elle prend position pour une fiscalité juste et ferme à l'égard des GAFAs, sur le modèle de ce qu'elle a accompli au niveau national⁹.

¹<https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/desi-2019-les-chiffres-cles-du-numerique-en-europe-et-en-france>

²<https://societenumerique.gouv.fr/la-mission/>

³<https://www.amenagement-numerique.gouv.fr/>

⁴<https://www.euractiv.fr/section/avenir-de-l-ue/news/letonnante-multiplication-des-dialogues-citoyens/>

⁵<https://www.touteleurope.eu/actualite/urgence-climatique-l-essentiel-sur-l-action-internationale-et-europeenne.html>

⁶<https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/policies/building-european-digital-economy>

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹<https://www.touteleurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-la-taxe-gafa.html>

- *La technologie* : la France souffre, à l'image de l'UE, d'un retard sur le déploiement d'une couverture 5G, due aux lenteurs des négociations européennes¹⁰. Elle est en revanche à la pointe des investissements sur l'IA dans l'UE¹¹.
- *La cybersécurité* : les précédentes années ont été marquées par une multiplication des cyberattaques qui, en plus des attentats et des infox, non seulement menacent les entreprises ; en 2017, les cyberattaques ont touché pour 92% d'entre elles¹². La plupart était dépourvue de toute protection. Pour répondre à cette urgence, l'ANSSI¹³ a dû augmenter son budget à hauteur de 100 millions d'euros et agrandir ses effectifs jusqu'à 570 personnes¹⁴. L'élan insufflé au niveau national, la France veut l'inspirer à l'échelle européenne.
- *La culture* : les dernières élections européennes ont été marquées par l'anxiété des peuples, par un rejet d'une UE dépourvue de toute culture et de toute identité. La France souhaite y répondre en promouvant les cultures inhérentes à chaque État-membre notamment en relançant le projet Europeana suggéré à l'initiative du président Chirac¹⁵.

III/ Les recommandations de la France

- *Le social* : la France appelle de ses vœux une société numérique **inclusive respectueuse des droits et des libertés** des citoyens européens. Une **administration digitale** pourrait faciliter le dialogue entre les politiques et la société civile et entraînerait un gain de temps et des économies considérables. L'État réclame des **mesures contraignantes** à l'égard des géants numériques qui violeraient la confidentialité des usagers européens, accompagnées de sanctions plus lourdes. Dans la même logique, elle souhaite aussi améliorer les mesures liées au **RGPD et à EPrivacy**.
- *L'environnement* : la concentration des data centers et la **consommation énergétique** impactent de manière conséquente l'empreinte environnementale¹⁶. En répondant à ce double défi, l'UE pourrait réaliser son projet de croissance verte, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici 10 ans¹⁷.
- *L'économie* : l'État français a été le premier à taxer les géants du numérique. Le gouvernement souhaite relancer les négociations multilatérales afin de proposer une taxe GAFAM à l'échelle européenne, à hauteur de 3%, comme il en a été discuté à l'origine, si elle échoue à passer dans les négociations au sein de l'OCDE. La France

¹⁰ <https://www.nextinpact.com/news/106266-le-dploiement-5g-en-france-en-europe-et-dans-monde.htm>

¹¹ <https://www.journaldunet.com/solutions/dsi/1486245-la-france-en-deuxieme-position-des-pays-europeens-les-plus-actifs-dans-l-ia/>

¹² <https://www.nis-infor.com/fr/la-societe/actualites/cybersecurite-un-marche-en-pleine-croissance-en-france>

¹³ Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (<https://www.ssi.gouv.fr/>)

¹⁴ <https://www.wimi-teamwork.com/fr/blog/chiffres-statistiques-marquants-cybersecurite/>

¹⁵ <https://pro.europeana.eu/our-mission/history>

¹⁶ <https://www.linodurable.fr/technomedias/la-pollution-invisible-du-numerique-632>

¹⁷ <https://reporterre.net/Le-pacte-vert-europeen-croit-encore-en-la-croissance-verte>

tient à préciser qu'une telle taxe pourrait rapporter à l'Union Européenne **5 milliards d'euros par an**¹⁸, autant de revenus qui pourraient financer de grands projets.

- *La cybersécurité* : le cyberspace européen ne doit pas seulement inspirer un élan **défensif** mais aussi à conceptualiser une cybersécurité **offensive**. L'État français estime que l'UE doit se munir d'une force de dissuasion numérique qui pourrait souder la cohésion entre les États-membres et incarner le premier jalon d'une armée européenne, notamment par la création d'un **centre de coordination** et d'une **force opérationnelle européenne**.
- *La technologie* : l'indépendance de la 5G devrait être garantie par une couverture du réseau gérée **uniquement par des infrastructures européennes**. En plus d'un écosystème numérique européen, la France souhaite aussi, pour encadrer, le potentiel de la société numérique, de la confidentialité jusqu'aux possibilités de l'IA, une **charte numérique européenne**, portant sur des normes juridiques et éthiques.
- *La culture* : le gouvernement veut relancer le projet **Europeana**, la bibliothèque numérique européenne mise en ligne en 2007¹⁹. Alors que ce projet prévoyait la numérisation de plusieurs millions de documents, il a été délaissé faute de moyens. La France tient à rectifier le tir, et à inspirer au sein de la société numérique une sensibilité vis-à-vis d'une culture européenne elle-même formée à partir des cultures nationales. Elle rappelle en outre que depuis 2009, tous les États membres se sont engagés à améliorer le projet et qu'il est temps de nourrir de plus larges ambitions. L'État tient aussi à défendre l'usage de la **langue française comme langue véhiculaire** à la place de l'anglais sur les **plateformes numériques**. La pratique de la langue française reviendrait à appuyer le potentiel de l'UE dans ses relations extérieures. En effet, la **francophonie implique 88 États et 300 millions de personnes dans le monde**²⁰. De plus, la croissance démographique dans l'Afrique francophone pourrait amener à **multiplier ce chiffre par trois**, ce qui est conséquent, d'autant plus que la Commission européenne tient à avoir une vision géopolitique impliquant l'Afrique²¹, Soulignons aussi que **la langue française pourrait bientôt dépasser l'anglais** parmi les langues les plus parlées au monde²². Enfin, la France préconise de nouvelles actions dans **l'éducation** : la sensibilisation des élèves au numérique et leur formation à la programmation, pour les intégrer dans la nouvelle révolution industrielle le plus tôt possible.

IV/ Conclusions

Sensible aux inquiétudes liées à la souveraineté des États et aux défis collectifs, la France voit dans la société numérique des occasions ambitieuses pour donner un nouveau souffle à l'Europe. Elle souhaite aussi impulser une **stratégie économique** apte à développer le potentiel du marché numérique et construire une **politique cohérente** alliant une réelle **proximité avec les citoyens**, une **fiscalité juste**, une **justice efficace**, le **respect de l'environnement**, une **cybersécurité protectrice** et la **promotion de la culture** des États-membres.

¹⁸ <https://www.touteleurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-la-taxe-gafa.html>

¹⁹ <https://www.europeana.eu/portal/fr>

²⁰ <https://www.francophonie.org/>

²¹ https://www.lepoint.fr/afrique/cap-sur-l-afrique-pour-ursula-von-der-leyen-07-12-2019-2351867_3826.php

²² <http://observatoire.francophonie.org/qui-parle-francais-dans-le-monde/>

POSITION PAPER

Marco ZANNI – Président du groupe Identité et Démocratie (ID)
Commission parlementaire IMCO

Partie I : Présentation du projet Digital Services Act

Le projet du Digital Services Act se situe dans la lignée d'une série de textes législatifs relatifs au numérique. La proposition présentée dans la feuille de route de la Commission consiste à créer un nouveau paquet digital visant à actualiser la directive e-commerce de 2000 et à développer et harmoniser le marché unique numérique adopté sous la Commission Juncker. Avec cet acte législatif, Ursula von der Leyen entend « améliorer les règles de fiabilité et de sécurité pour les plateformes digitales, les services et les produits, et compléter le marché unique numérique »¹. Toutefois, sécurité ne doit pas être synonyme de réduction des libertés sur Internet et l'approfondissement du marché unique ne doit pas se faire au détriment de nos producteurs nationaux. Pour appréhender au mieux ce qui a déjà été fait en matière du numérique, je tiens également à mentionner le Règlement général sur la protection des données (RGPD) adopté en 2016. Il fait office de cadre de référence en terme de protection de la vie privée des utilisateurs et de responsabilité des acteurs du traitement des données.

Le groupe *Identité & Démocratie* (ID) créé en 2019 succède au groupe *Europe des Nations et des Libertés* (ENL) et rassemble 73 députés, ce qui en fait la 5^{ème} force du parlement européen, et bientôt la 4^{ème} une fois le Brexit acté. Nous représentons une force grandissante qui entend protéger les peuples européens contre les menaces induites par une mondialisation incarnée par des géants du numérique sans pitié et une immigration dont les conséquences sur notre identité sont souvent minimisées par la Commission européenne. Quant à la question du numérique, nous nous positionnons en faveur de la protection des données mais demeurons intraitables quant à une totale liberté d'expression sur internet qui doit rester un lieu de réelle démocratie.

Le groupe d'eurodéputés que je préside depuis juillet 2019 s'est montré très actif concernant les questions liées au numérique, et notamment sur la liberté d'expression sur internet et la protection des données personnelles des utilisateurs. C'est ainsi que nous nous sommes prononcés en faveur de la neutralité du net en 2015, et en 2018 pour la directive sur les droits d'auteurs qui renforce leur protection. Les enjeux du numérique sont cruciaux pour l'indépendance de l'Europe face aux géants du net et nous devons nous affirmer comme puissance numérique face à l'hégémonie américaine.

Partie II – Position sur le projet de la Commission

La feuille de route de la Commission étant scindée en 3 parties, je suivrai son plan afin d'être le plus clair et précis possible.

Volet économique de la proposition

Je suis globalement favorable à l'approfondissement du marché numérique européen afin de nous élever en puissance numérique et être en position de force face aux géants américains. Toutefois, nous ne pouvons pas nous contenter de favoriser la consommation en ligne. Avant tout, nous devons encourager le développement de nos structures productives nationales. De plus, le non-paiement de la TVA sur internet est un scandale auquel il nous faut remédier pour éviter un effondrement des recettes fiscales. Le marché numérique unique doit nous permettre de créer un environnement juridique et technologique propice à l'innovation européenne afin de contrer l'hégémonie américaine en matière de numérique. Il nous faut recouvrer notre indépendance, et plus encore notre souveraineté.

¹ von der Leyen, Ursula. "Political guidelines for the next european commission 2019-2024." *A Union That Strives for More My Agenda for Europe*, n.d.

Au sein de la Commission IMCO, nous sommes arrivés au consensus qu'il est crucial de saisir les opportunités que nous offre l'émergence des technologies digitales. Nous espérons avec le *Digital Services Act* améliorer le fonctionnement du marché unique. Les services digitaux sont cruciaux pour la prospérité et la compétitivité européenne de nos producteurs ainsi que pour le bien-être des consommateurs. Ainsi, le but de la commission IMCO est ici de réviser la directive e-commerce et de voter le Digital services Act afin de préserver et renforcer la liberté sur le marché commun, renforcer la transparence et la responsabilité et, enfin, mieux articuler les responsabilités et devoirs des intermédiaires. J'estime toutefois à titre personnel que la liberté sur le marché ne doit pas s'exercer au détriment de nos producteurs nationaux que nous devons protéger de la concurrence déloyale.

Par ailleurs, je suis étonné de ne rien trouver concernant la taxation des GAFAM dans la proposition de la Commission, alors même que Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive en charge du numérique en a fait son fer de lance. En 2017, le revenu cumulé des GAFAM était de 527 milliards d'euros, et pourtant ces entreprises ont recours à l'optimisation fiscale sans scrupule. Richard Murphy, spécialiste de la fiscalité à l'université de Londres estime qu'en 2015, l'évasion fiscale a représenté entre 750 et 900 milliards d'euros de manque à gagner pour les États membres de l'Union européenne. Ce manque à gagner pèse ensuite sur le dos du contribuable européen. Concernant la question de la taxe GAFA, le Parlement y est favorable et l'avait déjà votée avant le veto imposé par le Conseil. Pourtant, le Parlement est la seule institution élue directement par les peuples européens, et il paraît plus démocratique que nous ayons le dernier mot.

Volet portant sur la cybersécurité et l'encadrement juridique

Je suis outré de voir figurer dans la feuille de route de la commission la question du contrôle des contenus indésirables et haineux et je crains une dérive contre la liberté d'expression qui est une des valeurs fondamentales de la démocratie et dont l'Union européenne se targue d'être la plus grande défenseuse. Internet est l'un des rares espaces qui demeurent où la pluralité d'opinion est garantie. Rappelons que les grandes agences de presse sont aux mains des puissants économiques, amies des élites politiques. Quels médias détenait Silvio Berlusconi, alors premier ministre en 2009 ? Canale 5, Italia 1, Rete 4, Popolo della libertà, *Il Giornale*, *Il Foglio*, *Libero*, *Panorama*. Et j'en passe. Dans ce climat de connivence entre élite politique et économique, le seul domaine de liberté est internet et nous devons le protéger. Nous devons lutter contre un filtrage arbitraire exercé par le pouvoir sur la toile. Mon collègue français Nicolas Bay l'a rappelé : la page Facebook du groupe Génération identitaire avait été supprimée en 2018. Selon moi, il n'y a pas de différence entre cette suppression sur Facebook et la censure d'un article de presse.

Concernant la promotion de l'intelligence artificielle, je crains de nombreuses répercussions économiques et sociales. Le deep learning dévalorise les savoir-faire existants, et en particulier les emplois les moins qualifiés et engendre chômage et précarité. Selon un rapport récent du cabinet *Oxford Economics*, 20 millions d'emplois industriels sont menacés de disparaître par la robotisation de l'économie. Le groupe ID se positionne donc évidemment contre la société du robot. Voulons-nous une société de plus en plus individualiste et déshumanisée ? Je ne pense pas. De plus, l'intelligence artificielle est très énergivore et semble malvenue dans un contexte marqué par le changement climatique. Sur ce point, nos collègues des Verts s'aligneront sur nos positions. Notons également que l'investissement dans ces nouvelles technologies est une dépense excessive et n'est pas nécessaire. La Commission a proposé d'investir un milliard d'euros par an sur la période 2021-2027 au titre du programme Horizon Europe et du Programme pour une Europe numérique. Et ce, alors même que rares sont nos agriculteurs qui parviennent à se dégager une marge face à la concurrence mondiale couplée à la baisse des dotations de la PAC. De cela découle une surmortalité par suicide chez les agriculteurs : selon une étude réalisée par l'association française *La mutualité sociale agricole*, un agriculteur se suicide chaque jour. Nous devrions réorganiser les investissements selon les priorités et favoriser le bien-être de ceux qui nourrissent l'Europe.

Si le groupe Identité et Démocratie rejette le supranationalisme de l'Union européenne, nous savons indispensable une coopération entre Etats européens concernant la protection des données et la lutte contre les cyberattaques. Il s'agit de protéger les données personnelles de nos concitoyens via un cadre juridique performant et de faire barrage à l'hégémonie américaine dont nous sommes actuellement dépendants. Nous devons construire une industrie du numérique puissante, éthique et indépendante.

Volet social et environnemental de la proposition

Les membres de la commission IMCO se sont entendus sur des mesures encourageant la formation dans le domaine du digital pour faire du marché européen un pôle de main d'œuvre très qualifiée pouvant répondre aux défis du numérique, notamment dans l'intelligence artificielle mise au service de la transition énergétique. De plus, il apparaît crucial de renforcer les mesures concernant l'éco-conception, la production et le cycle de vie des produits et services. Nous voulons promouvoir des produits durables et réparables et aider nos PME à intégrer des technologies de pointe et des modèles de développement soutenable. De ces innovations dépend l'indépendance et la souveraineté européenne.

Partie III – Recommandations

Recommandations économiques & sociales

Afin d'approfondir le marché numérique européen, il nous faut aider nos PME à être plus compétitives et innovantes via l'accès à internet haut débit et grâce à des subventions pour intégrer des technologies innovantes, dont l'intelligence artificielle. Concernant l'IA, nous devons prendre en compte des questions éthiques et évaluer les potentielles destructions d'emplois générées. Je pense que l'IA devrait être davantage développée pour aider nos agriculteurs, notamment avec des technologies qui ciblent les mauvaises herbes et rendent ainsi inutiles les épandages de pesticides. De plus – et c'est un impératif – la taxe GAFSA doit être adoptée dans les plus brefs délais. Toutefois, si les blocages persistent, je soutiens évidemment des initiatives nationales à l'image de ce qu'a fait la France.

Recommandations sur la sécurité et sur l'encadrement juridique

Afin de recouvrer notre indépendance vis-à-vis des géants du numérique, je propose la relocalisation des données personnelles des personnes physiques et morales européennes sur le sol européen. La Russie a adopté une telle loi en 2014, ce qui leur permet de retrouver leur souveraineté. Par ailleurs, la commission IMCO préconise l'adoption de textes législatifs portant sur la sécurité que les développeurs de l'intelligence artificielle devront spécifiquement inclure. L'information concernant l'utilisation de ces technologies et le traitement des données devra être totalement transparent afin de garantir le respect de la vie privée. La confiance doit être au cœur d'une innovation technologique sereine en Europe.

Partie IV – Conclusions

Il en va de l'intérêt des peuples européens de saisir l'opportunité offerte par le numérique. Il en va de notre indépendance et de notre souveraineté vis-à-vis notamment des Etats-Unis qui détiennent la totalité des géants numériques. Un cadre juridique et éthique me semble indispensable pour encadrer le développement de nouvelles technologies dont l'IA et la blockchain. Gardons à l'esprit que l'émergence du digital ne doit pas se faire au détriment d'emplois (surtout industriels) et que l'encadrement juridique de la toile ne doit pas donner lieu à des formes de censure qui menacerait la démocratie, fondement-même de l'Union européenne. Si je rejette l'idée de supranationalisme qui sape l'indépendance de nos nations, je reconnais que dans le domaine de la cybersécurité la coopération entre pays européens devra être forte pour nous établir en pôle d'innovation et contrer l'hégémonie outre atlantique.

Position Paper
of the
United States of America



Lundi 06 janvier 2019
Félix Midoux

SITUATION ACTUELLE

Les États-Unis et l'Union Européenne entretiennent ensemble une relation singulière liée à leurs liens économiques forts — place mutuelle de premier partenaire en termes d'échanges et d'investissements — et à leur histoire croisée. Il importe ainsi de préserver l'entente amicale entre l'Union et les E-U ainsi que la préservation des intérêts mutuels par un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs législatifs. Cette proposition de législation s'inscrit dans cet objectif ambitieux.

Nous souhaitons à travers ce document exprimer notre position sur le projet Digital Services Act dans le cadre de la phase de préparation entamée par la Commission européenne. Cette initiative s'inscrit dans un contexte marqué par une utilisation du web accrue dans la préparation et perpétration d'actes de violence, de tentatives d'instrumentalisation de l'information au travers des réseaux par des puissances étrangères en période électorale et d'un développement rapide de l'intelligence artificiel et de la 5G.

LA POSITION ÉTATSUNIENNE

Les effets de la mise en place du Digital Services Act risquent d'être plus néfastes pour les citoyens européens que le statu quo. Le Parlement a adopté en avril 2019 l'obligation par les hébergeurs de retirer les contenus terroristes moins d'une heure après la notification par une autorité compétente. Etendre cette obligation de diligence aux contenus haineux représente une **menace pour la liberté d'expression** des individus. La responsabilisation des plateformes amènera une **censure préventive** ainsi qu'une **définition étendue des contenus haineux** pour éviter les risques de poursuites judiciaires. Or, une certaine zone grise demeure souvent dans l'évaluation du contenus haineux, faisant par exemple courir un risque important groupes politiques marginaux pour qui la présence en ligne remplace leur absence dans les médias traditionnels.

De plus, l'évaluation des contenus et sa rétroactivité est une **opération coûteuse** car celle-ci requiert d'**importants moyens humains et technologiques** pour traiter le flux grandissant d'information en ligne. A titre d'information, une plateforme comme Reddit reçoit chaque jours 300 000 commentaires, la base d'utilisateurs Facebook poste en moyenne 4 750 000 000 fois par jours et celle de Twitter 500 000 000 de fois. Ces chiffres dépassent les capacités humaines et impliquent l'utilisation de solutions de contrôle automatisée. Or, cela est **coûteux et renforcerait les gros acteurs du marché, seuls en capacité de répondre à cette obligation**, créant ainsi un cercle vicieux dont l'issue inévitable serait un oligopole.

Une plus grande responsabilisation des plateformes s'avèrerait aussi **inefficace dans la lutte contre la haine en ligne** : internet permet, par sa nature, d'accéder à des plateformes hébergées dans des États peu scrupuleux de ces considérations éthiques.

Enfin, la séparation du pouvoir législatif et judiciaire semble — d'une certaine façon — s'entremêler. Les plateformes hébergeant des contenus en ligne endossent le rôle de juge en évaluant quel contenu mérite, ou non, de rester en ligne. La pression du législateur, bien décidé à sanctionner les écarts, empêchera un jugement juste et impartial par celle-ci. **La liberté de parole**

risque de se retrouver bafoué par une implication trop importante du pouvoir politique dans le contrôle des contenus publiés en ligne, proche de régimes illibéraux comme la Chine.

Nous prenons note qu'il est en réalité question, à travers cette initiative législative, de freiner le développement d'entreprise américaines innovantes. Or, cette démarche pourrait à terme se retourner contre les États membres dont les services seront négativement impactés. Se passer de d'entreprises de pointe américaine, c'est **se priver de solutions techniques novatrices** pour rendre nos villes plus intelligentes, réduire leur impact sur notre planète, améliorer l'efficacité du service public. Cela ne pas dans le sens du progrès de l'industrie technologique européenne.

Nous rappelons aussi notre position sur le projet de taxation injuste et disproportionnée comme mis en place par la France. Cela constitue une contradiction idéologique : l'Union Européenne souhaite un marché libre — avec toutes les vertues que l'on lui connaît — dans lequel son contrôle y serait total. Les frontières doivent rester ouvertes, **la taxation ne doit pas servir à exclure des acteurs** au risque de se retrouver avec une **Union refermée sur elle-même, sans concurrence extérieur** pour la tirer vers le haut et dont les utilisateurs souffriront d'une **disparité entre la qualité des services** proposées chez eux et en dehors de l'Union.

De plus, une "taxe GAFA" **n'impactera pas seulement les entreprises étatsuniennes mais aussi européenne**. A défaut de créer des géants du numérique européen, cette mesure désincitera les entreprises à se développer car — une fois le seuil dépassé — celles-ci se verront attribuer une taxe lourde. Les plateformes à forte audience comme Amazon ou Google sont des **partenaires essentiels à la croissance des petites et moyennes entreprises européennes** qui, grâce à elles, peuvent s'étendre à de nouveaux marchés et exporter à faible coût. Cette relation est saine et les grands acteurs doivent continuer à avancer main dans la main avec les entreprises européennes.

Enfin, l'Union Européenne et les États-Unis ont tout à perdre à **entrer dans un nouveau cycle d'escalade de sanctions économiques**. Viser les États-Unis, c'est se tromper de d'ennemi. Continuons à défendre ensemble le libre marché, les frontières ouvertes, un monde libre et démocratique où l'individu a toute sa place et peut jouir sans restriction de son bonheur.

Concernant le volet environnemental, les entreprises du numériques doivent aller dans le sens d'une meilleure considération de l'empreinte carbone de leurs activités. Leur présence est indispensable dans la lutte contre le réchauffement climatique car elles font émerger des solutions innovantes pour pallier à ces problèmes. En combinant l'utilisation du big data et de l'intelligence artificielle, plusieurs entreprises ont déjà bâti des solutions permettant de d'étudier l'évolution du changement climatique. Les solutions proposées pour rendre nos villes plus intelligentes et moins consommatrices en énergie vont aussi dans ce sens. Aucune barrière ne doit être érigé dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'adoption du "digital with purpose" dans l'ensemble des secteurs promu dans le rapport fournit au GeSI par Deloitte va dans le bon sens.

Dans la lignée de lignée de DigitalEurope, nous **encourageons la prise en compte de critères d'évaluation de l'impact environnemental** des solutions numériques utilisés dans la commande publique. Cependant, la **comparaison doit être équitable et requiert l'adoption de critères d'évaluation commun**.

RECOMMANDATIONS

- Dans la lignée du code des bonnes conduite autour de la gestion des *fake news* adopté en 2018 et en complémentarité du texte adopté par le Parlement sur la suppression des contenus terroristes par les hébergeurs, nous proposons de créer une **instance de dialogue entre les acteurs de ce secteur** (Qwant, Facebook, Rakuten, etc.) dans laquelle ceux-ci pourront échanger sur les bonnes pratiques à adopter, les méthodes d'évaluation du contenus haineux et partager des solutions techniques pour contrer leur diffusion.
- Nous proposons, en parallèle de cette instance de dialogue, une coopération entre les États membres de l'OCDE (afin d'inclure d'autres États majeurs) et les plateformes en ligne pour mieux identifier ces contenus et faciliter leur suppression lorsque les autorités l'exigent. Nous soutenons le modèle préconisé dans un rapport remis dans un rapport remis au secrétaire d'Etat français Cédric O soutenant que le devoir d'agir des plateformes prévale sur le devoir de diligence qui implique, à terme, la **mise en place de filtre et d'une censure préventive**.
- Un approfondissement de la collaboration dans le développement de la 5G — dans la lignée des différentes collaborations avec la Pologne et la Roumanie — et notamment dans l'édiction de normes communes.
- La sécurité des infrastructures est la clé de voûte de développement des solutions permises par la 5G. Nous souhaitons donc une **collaboration dans l'inspection du respect de la conformité** des appareils à des standards commun ; **une réponse diplomatique commune** lors de la découverte d'une présence délibérée de *backdoors* dans les équipements en provenance de Chine.
- Sur l'environnement, nous encourageons la prise en compte de critères d'évaluation de l'impact environnemental des solutions numériques. Afin d'assurer une comparaison équitable, nous soutenons la proposition de DigitalEurope et de Cispes Cloud (comprenant, entre autres, Amazon et OVH) de **déterminer les indicateurs pertinents** pour évaluer l'efficacité énergétique des datacenters.
- Le projet de taxation est injuste et doit être abandonné. Nous souhaitons que de futures négociations soient entamées entre les États membres de l'OCDE qui reste la meilleure échelle pour aborder ces thématiques. Une nouvelle attaque sur les entreprises étatsunienne à l'aide d'une taxe fera objet d'une réponse comme apportée à la France
- Nous soutenons la position européenne d'un encadrement strict des monnaies numériques et l'élaboration de normes communes sur ce sujet

CONCLUSIONS

Les États-Unis restent attachés à préserver les intérêts mutuels qu'ils entretiennent avec l'Union. L'outil législatif ne doit pas être un outil de protectionnisme ou de sanction. Nous restons engagés à avancer main dans la main dans ce projet.

Position Paper **David-Maria Sassoli, Président du Parlement Européen**

En qualité de Président du Parlement Européen et pour donner suite à la publication par la Commission Européenne de sa feuille de route relative au *Digital Services Act* (DSA), je souhaiterais, dans la présente fiche de position éclairer les enjeux liés à cette future directive au Parlement Européen.

I. L'enjeu numérique : clé de voute de l'Europe de demain

Depuis les travaux de la Commission Juncker en 2015¹, l'Union Européenne est parvenue à un cadre de plus en plus propice au développement du numérique. A ce titre de nombreuses réformes ont été entreprises comme la très controversée *Directive sur les droits d'auteurs* adoptée le 15 avril 2019² ou encore le *Règlement Général sur la Protection des Données* (RGPD). Si l'on peut se réjouir de ces avancées significatives, l'Union Européenne ne peut s'arrêter là étant donné le retard qu'elle affiche en matière de numérique³.

Au Parlement Européen, les questions numériques font partie du cœur de notre politique. Ainsi, nous avons adopté dès septembre 2019 une résolution relative à la politique industrielle globale sur l'intelligence artificielle et insistons sur la nécessité de mettre en place un cadre juridique sur fondement de principes éthiques. Nous pensons que l'Europe doit être pionnière dans ce domaine.⁴ Par ailleurs, sur la question de la cybersécurité et la protection des données, nous avons adopté en mars 2019 un règlement afin de renforcer le rôle de l'Agence Européenne pour la sécurité des réseaux et de l'information.⁵

Je félicite et encourage la prise de décision de la Commission Européenne de reprendre le chantier numérique et en particulier la réouverture de la *Directive e-commerce* que la

¹ « Le marché unique numérique en Europe », Consilium Europa. Consulté le 8 décembre 2019. Disponible sur : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/digital-single-market/#>

² Richir, Camille. « Qu'est-ce que la directive européenne sur le droit d'auteur ? ». Toute l'Europe. 23 octobre 2019, consulté le 8 décembre 2019. Disponible sur : <https://www.touteleurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-la-directive-europeenne-sur-le-droit-d-auteur.html>

³ Lequeux, Vincent. « Le numérique dans l'Union européenne ». Toute l'Europe. 15 mars 2018, consulté le 8 décembre 2019. Disponible sur : <https://www.touteleurope.eu/actualite/le-numerique-dans-l-union-europeenne.html>

⁴ « Une politique industrielle européenne globale sur l'intelligence artificielle et la robotique ». Parlement Européen. Disponible sur : https://www.dalloz-actualite.fr/sites/dalloz-actualite.fr/files/resources/2019/02/politique_industrielle_europeenne_intelligence_artificielle_robotique.pdf

⁵ « Le Parlement européen veut renforcer la cybersécurité en Europe (Infographie) », europarl. 11 mars 2019, consulté le 8 décembre 2019. Disponible sur : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/security/20190307STO30713/le-parlement-europeen-veut-renforcer-la-cybersecurite-en-europe-infographie>

Commission Juncker avait refusé⁶. En effet les scandales tels que ceux de Facebook en 2018 nous ont démontré à quel point la protection des données devenait un enjeu primordial pour la protection des citoyens de l'Union Européenne et la responsabilité des plateformes est un sujet qu'il convient d'aborder.

J'assume de mon côté que le Parlement Européen, en tant que co-législateur et représentant des citoyens européens fera ce qui est en son possible pour trouver un compromis qui reflète au mieux les différents groupes politiques parlementaires. Bien que les négociations concernant le DSA risquent d'être fortement controversées je reste optimiste quant à l'aboutissement des négociations car les groupes politiques du Parlement Européen s'investissent fortement dans la recherche d'un consensus.

II. Un Parlement Européen enclin à la recherche du consensus

Le DSA est un dossier délicat et je crains que, comme lors des précédentes négociations sur la *Directive droit d'auteur*, le Parlement Européen ne soit très divisé. Cependant, **un changement important** est à noter au niveau du Parlement Européen par rapport à l'époque de la directive des droits d'auteurs : **61% des députés sont élus pour la première fois**. Il s'agit d'un revirement majeur qui, si jusqu'à un certain point, **laisse craindre un paysage politique éparpillé et incertain, laisse également espérer un renouveau dans les négociations** et peut-être une plus grande facilité dans l'adoption du texte. Qui plus est, en juin 2019, les groupes **PPE, S&D, Renew Europe** et **les Verts** avaient lancé les discussions sur un **programme commun** comprenant un **package « numérique, innovation, numérisation »**. Comme le soulignait début juillet 2019 Eric Andrieu, si ces négociations à quatre ont échoué, elles ont contribué à créer par la même **des convergences**, en particulier entre les Verts, les sociaux-démocrates et les libéraux.

Une conviction générale sur la nécessité d'avancer sur les questions numériques se dessine donc au Parlement Européen et nourrit l'espoir que les négociations aillent bon train et aboutissent à un compromis.

Les questions numériques suscitent d'ailleurs un intérêt croissant chez les parlementaires qui se sont investis intensément dans la question. Nombre de commissions telles qu'IMCO et ITRE ont déjà publié des rapports d'initiative⁷ et se sont saisies notamment des questions relatives au DSA. La prochaine conférence des présidents de groupe viendra ainsi désigner définitivement quelle commission parlementaire se saisira au fond du dossier numérique.

Du côté des groupes politiques, la majorité parlementaire **PPE** avait très clairement affiché sa position **contre une régulation trop contraignante du numérique** lors des précédentes négociations. Pour Axel Voss, rapporteur de la directive sur les droits d'auteurs, il était important de faire émerger « des champions européens du numérique » en allégeant la régulation.⁸ Dans ses

⁶ Contexte Numérique : <https://www.contexte.com/numerique/le-digital-services-act-dsa/>

⁷ Contexte Numérique, Hub Numérique, Digital Services Act , consulté le 5 janvier 2019 ; <https://www.contexte.com/numerique/le-digital-services-act-dsa/>

⁸ Sabine Blanc, Axel Voss : « Notre cadre sur la protection des données est trop restrictif », Contexte Numérique, 12 juillet 2019, consulté le 2 janvier 2020,

prises de position récentes, que l'on peut lire dans son premier rapport de travail⁹, le PPE réaffirme son intérêt pour une utilisation du numérique en faveur d'une **Europe plus compétitive** et son **soutien aux PME** afin qu'elles s'insèrent rapidement dans un contexte concurrentiel. En revanche, le PPE défend la protection des données et se positionne désormais en faveur d'un approfondissement de la RGPD : on peut donc espérer que les négociations aillent dans ce sens. Le PPE souligne également son attachement à la **liberté d'expression sur internet**.

Le **S&D** est le groupe à l'initiative de la révision des droits d'auteurs et s'est battu pour réaliser un équilibre équitable entre les différents intérêts en jeu : consommateurs, auteurs et interprètes, culture européenne et liberté d'expression¹⁰. **Le S&D se pose pour une protection des données accrue**.¹¹ Le groupe S&D met également un point d'honneur à développer **l'économie et la société numériques** afin que tous les citoyens aient accès au numérique.

Le groupe **Renew** quant à lui met la **question éthique** au centre des attentes. En effet, comme le précisent Sophia In't Veld¹² et Dita Charanzova¹³ toutes deux députés Renew, des débats éthiques sont nécessaires en particulier sur les questions d'**intelligence artificielle** de façon à faire en sorte que celle-ci garde un visage humain. Le groupe Renew est également de façon générale favorable à la **liberté d'internet** et **opposé aux filtres** des plateformes numériques.

Le Verts/ALE quant à eux s'étaient fermement opposés à *la directive droit d'auteur* et se présentent comme les **grands défenseurs de la liberté numérique**.¹⁴ Il est ainsi fort probable que l'on retrouve chez les Verts la défense des droits fondamentaux.

Du côté des partis d'extrême droite comme **ID**, la protection des données et **la sécurité ne doivent pas signifier une réduction des libertés d'Internet** et l'approfondissement du marché unique ne saurait se faire au détriment des producteurs nationaux. Le parti ID avait voté en faveur de la directive sur les droits et s'est prononcé comme favorable à la neutralité du net.

https://www.contexte.com/article/numerique/axel-voss-notre-cadre-sur-la-protection-des-donnees-est-trop-restrictif_103129.html

⁹ Disponible sur la plateforme BWS

¹⁰ Site web du S&D, "Protéger les consommateurs et la vie privée", 18 décembre 2018, consulté le 2 janvier 2020, <https://www.socialistsanddemocrats.eu/fr/what-we-stand-for/our-achievements/proteger-les-consommateurs-et-la-vie-privee>

¹¹ Site web du S&D, "Protéger les consommateurs et la vie privée", 18 décembre 2018, consulté le 2 janvier 2020, <https://www.socialistsanddemocrats.eu/fr/what-we-stand-for/our-achievements/proteger-les-consommateurs-et-la-vie-privee>

¹² Sabine Blanc, Sophie In't Veld : « Les questions éthiques de l'intelligence artificielle méritent un débat politique », Contexte numérique, 9 juillet 2019, consulté le 2 janvier 2020, https://www.contexte.com/article/numerique/sophie-int-veld-les-questions-ethiques-de-lintelligence-artificielle-meritent-un-debat-politique_102893.html

¹³ Sabine Blanc, Dita Charanzova : « Avec le Digital Services Act, je crains que nous ouvrons de nouveau la boîte de Pandore », Contexte numérique, 26 août 2019, consulté le 1^{er} janvier 2019

¹⁴ Site web du groupe Vert/ALE <https://www.greens-efa.eu/fr/article/press/majority-voted-against-the-free-internet-8307/>

III. Un Parlement Européen a priori favorable aux libertés numériques

De façon générale, lors de la précédente mandature, le Parlement Européen s'était plutôt fait le défenseur des libertés numériques et il me semble que cette même ligne sera suivie. Les partis qui font partie de la majorité et qui avaient discuté d'un programme de coalition en juin 2019 paraissent être plus ou moins sur la même longueur d'ondes à ce sujet. Je pense qu'il est ainsi nécessaire de trouver le bon équilibre entre d'un côté la protection des données utilisateurs et de l'autre la liberté numérique. Une proposition qui contraindrait trop les libertés numériques ou qui viendrait entraver la compétitivité de l'Union Européenne en matière de numérique, serait, il me semble, difficilement envisageable du côté du Parlement Européen. Mais seules les négociations à venir nous permettront de le savoir car les groupes s'avèrent parfois très divisés lorsque l'on en vient aux votes.¹⁵

Je me tourne également vers les parlementaires européens pour leur demander de continuer à agir dans la même optique que celle qui les avait amenés à chercher les voies pour un programme commun. Légiférer sur l'avenir numérique en Europe est primordial et seule la recherche du compromis nous permettra d'avancer en la matière.

IV. Conclusions

Le *Digital Services Act* est un défi majeur pour l'avenir de l'Union Européenne mais il est nécessaire et je soutiens très grandement l'initiative de la Commission Européenne d'engager les travaux sur ce dossier. Les négociations ne seront pas simples mais je place un grand espoir dans ce nouveau Parlement et dans la volonté qu'il ressort de créer un consensus. J'espère que les négociations seront également fructueuses du côté des Etats-membres et que nous arriverons à un accord entre les trois institutions qui satisfera les citoyens de l'Union Européenne.

¹⁵ Sabine Blanc, Dita Charanzova : « Avec le Digital Services Act, je crains que nous ouvrons de nouveau la boîte de Pandore », Contexte numérique, 26 août 2019, consulté le 1^{er} janvier 2019